

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Février 1884.

Chronique générale.

A la commission du budget, qui s'occupe de trouver les moyens de faire face aux trente millions nécessaires à M. Fallières pour l'augmentation du traitement des instituteurs, M. Ribot a fait connaître que le rendement des impôts pendant le mois de janvier 1884 a été inférieur de huit millions à celui de janvier 1883, et inférieur également à celui de janvier 1882.

Quoi qu'il en soit, il faut que cela marche !

M. Paul Bert avoue, dans ses considérants, qu'il ne lui est pas possible de fixer d'une manière très-exacte la dépense qui résultera de ses projets d'enseignement athée. Néanmoins, il croit pouvoir affirmer que ces dépenses n'excéderont pas pour le moment 25 millions et n'iront pas au-delà dans les années suivantes de 50 millions. Et M. Paul Bert conclut avec beaucoup de désinvolture :

« Maintenant, comment faire face à cette augmentation de dépenses ? Les ressources du budget le permettront-elles ? Faudra-t-il créer des ressources nouvelles ? La commission a dû se poser ces questions et envisager divers systèmes. Mais il ne lui appartient pas de vous faire de proposition de cet ordre. C'est affaire à régler entre le gouvernement et la commission du budget. »

M. Paul Bert aurait dû ajouter... « et les contribuables ».

M. Tirard nous disait, il y a quelques jours, dans le 8^e bureau du Sénat, que ne voulant pas prendre le Parlement en traître, il l'avertissait qu'il faudrait recourir à des impôts nouveaux pour couvrir les 95 millions de dépenses nouvelles déjà engagées ou qui résulteront des projets soumis au Parlement.

M. Paul Bert vient greffer sur le tout avec son petit compte de 50 millions.

Avec quoi y fera-t-on face ? Eh ! mon Dieu, avec des impôts nouveaux. Ce n'est pas plus malin que cela, la cuisine économique de la République.

A propos de la crise économique et commerciale, on lit dans le *Pays* :

« Quelle géhenne de misère et d'inquiétude ! Et dire que la République aura mis treize ans à s'apercevoir de son existence. Ah ! elle a bien d'autre chose à apprendre en ce lamentable répertoire dont l'enquête, la fameuse enquête des 44, va lui révéler, nous aimons à le croire, le fond et le tréfond. »

« Ce qu'elle révélera sans doute à nos philanthropes républicains, c'est que les économistes de leur parti ont toujours accusé (sous la Monarchie, s'entend) le Mont-de-Piété d'être une institution surannée et vicieuse, une machine à saigner le pauvre, dans le prétexte de soulager sa pauvreté, un mécanisme qui le soutient comme la potence soutient le pendu. »

L'Imprimerie nationale possède un directeur peu économe des deniers publics.

M. Laroche-Joubert a révélé l'autre jour à la Chambre que les frais de chauffage de ce frileux fonctionnaire, dans le cours de l'hiver si peu rigoureux que nous traversons, se sont élevés à la somme de 3,600 francs.

On assure qu'après enquête le directeur de l'Imprimerie nationale vient d'être invité par le gouvernement à donner sa démission.

M. Delattre a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à l'abrogation de la conscription militaire.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'armée.
Vive la garde nationale !

Le *Moniteur de Rome* publie une encyclique du Pape à l'épiscopat français.

Le Pape commence par rappeler tous les mérites que la nation française acquit en défendant l'Eglise catholique.

Si la France, ajoute le Pape, parfois oublieuse de ses traditions et de sa mission, conçoit envers l'Eglise des sentiments hostiles, néanmoins, par un grand bienfait de Dieu, elle ne s'égara jamais longtemps ni entièrement.

Le Pape félicite ensuite l'épiscopat de son zèle à défendre les intérêts de la religion.

Il encourage enfin l'épiscopat à persévérer et recommande aux laïques l'obéissance hiérarchique et la concorde.

On lit dans *l'Univers* :

« C'est un parti pris du gouvernement de livrer le clergé aux outrages de la rue. Après les ignobles affiches du sieur Léo Taxil, apposées avec la permission de la police, jusque sur la porte du palais de l'archevêché, on vient de voir paraître sur les murs une grande quantité de placards rouges, sur lesquels on lit en grosses lettres : *Un monstre en soutane*. A côté s'étaient un grand nombre d'autres sales affiches : *Les Crimes des Papes*, *La Lanterne des curés*, avec de grossiers dessins. »

Non seulement le gouvernement autorise les ignobles publications des sieurs Léo Taxil et Maurice Delachâtre, mais il les protège. Les fonctionnaires ont ordre de les défendre contre l'indignation des honnêtes gens. »

LA PUBLICITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Le Sénat a repoussé la publicité obligatoire des séances des Conseils municipaux, il a repoussé la publicité facultative et, pour qu'on ne pût se méprendre sur sa volonté, il a adopté un article interdisant en termes formels toute publicité des séances.

Il est probable que cette décision du Sénat

donnera lieu à un important débat à la Chambre et soulèvera peut-être un conflit aigu entre le Sénat et la Chambre. Il est d'autant plus probable que les députés rétabliront la publicité supprimée par le Sénat, que cette question de la publicité a été la raison prise par le maréchal de Mac-Mahon en mai 1877 pour demander à M. Jules Simon sa démission de ministre et au Sénat la dissolution de la Chambre.

Le Sénat, aussi modifié qu'il ait été dans sa composition par deux renouvellements, reconnaît le danger et le péril que peut offrir la publicité des séances municipales ; il justifie les scrupules dont fut pris le maréchal en présence d'un vote de la Chambre qui établissait cette publicité.

Huit années se sont écoulées, la même question se pose, le même conflit s'élève. En 1877, ce fut le Sénat qui prononça la dissolution de la Chambre ; en 1884, ce sera très-vraisemblablement la Chambre qui dissoudra le Sénat et lui enlèvera ses prérogatives. Telle est la différence de la situation.

Le côté curieux de l'affaire, c'est que c'est M. Ferry lui-même qui était en 1877 rapporteur de la loi réclamant la publicité. Nous verrons quelle sera son attitude quand la question reviendra devant la Chambre.

On paraît assez inquiet, au conseil des ministres, d'une agitation qui commence à se produire sur les frontières de l'Algérie, contre-coup des événements du Soudan.

M. Tirman aurait été invité à regagner au plus vite son gouvernement.

Des officiers supérieurs du génie et de l'artillerie viennent d'être envoyés en mission par le ministre de la guerre sur la frontière des Vosges.

M. Rouher laisse, paraît-il, un ouvrage volumineux sur les hommes et les faits du second Empire. L'ex-ministre de Napoléon III travaillait assidûment à cet ouvrage depuis qu'il avait renoncé à la politique militaire.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE NAUFRAGE DU WATERLOO

On sait que dans le pays des contrastes, l'Angleterre, la Tamise, si clapotante à Londres, si peuplée de vaisseaux de fort tonnage et de bateaux à vapeur se croisant rapidement, n'est à quatre ou cinq lieues au-dessus de la capitale, à Hampton-Court, qu'une modeste rivière serpentant silencieusement entre des méandres poétiques. A Hampton-Court, la Tamise est étroite, limpide et verte ; devant Temple-Bar, elle est fangeuse, noire et large.

Il y a quelques années, le promeneur qui eût rêvé sur la terrasse du joli et vieux château de Hampton-Court eût été distrait par un événement se passant sur l'autre rive, événement fréquent en Angleterre, rare cependant dans cette localité : le baptême d'un navire.

Les habitants de la villa devant laquelle devait avoir lieu la cérémonie s'agitaient fort et parlaient haut.

Transportons-nous sur le lieu.

Nous voici devant une délicieuse habitation,

plus importante qu'un cottage, moins architecturale qu'une villa. C'est un petit édifice confortable, bâti en briques, égayé de volets peints de couleur ardoise, à la façon des maisons normandes, encadré de ce plantureux feuillage vert cru propre à tous les paysages anglais ; une pelouse rehaussée de nombreux massifs se déroule jusqu'au bord de la rivière et s'arrête au seuil d'un embarcadère coquet sous lequel sont amarrés des canots reluisant de propreté. Telle est l'habitation de campagne de sir Plough.

Par droit d'aïnesse, sir Plough est né avec une grande fortune. Dédaignant d'une part toute occupation rétribuée, et de l'autre ne se sentant aucun appétit ni pour les arts ni pour les lettres, il a fait ce que font des milliers d'Anglais, il a voyagé, toujours voyagé.

Il est le meilleur des hommes, le plus probe, le plus loyal, le plus franc ; en un mot, c'est un Anglais dans la bonne expression.

Toutefois, sir Plough est obsédé par un mauvais sentiment, par une manie qui le rend ridicule et injuste : il a les Français en horreur.

« Ces petits hommes, les plus petits du monde civilisé, dit-il souvent, ces petits hommes bruyants, pétulants, ricaneurs, fanfarons, incapables d'être polis sans avoir l'air goguenard ; ces petits hommes bavards comme des femmes, vantards comme des Gascons qu'ils sont tous, me déplaisent et me fati-

guent. Si j'aime la France pour ses vins et ses amours faciles, j'exècre la partie masculine, qui excite mes nerfs et me rend le séjour de la France odieux, intolérable. »

Arrivons à l'événement.

Sir Plough, avide d'indépendance hors de chez lui, avait, dans un élan de coquetterie toute britannique, fait construire un yacht à hélice pouvant tenir la mer, sorte de seconde villa mobile qui le transporterait, sans le faire sortir de chez lui, sur le point quelconque du globe que lui désignerait sa fantaisie.

Or, c'est ce yacht que l'on attendait depuis le matin, et c'est de son baptême qu'il s'agissait. Des parents, quelques amis et le pasteur avaient été convoqués pour cette solennité intime.

Le nom du navire était depuis longtemps arrêté dans l'esprit de sir Plough, mais il était demeuré son secret. Durant un mois la famille en avait cherché un. Chacun avait proposé le sien, tous noms pompeux, arrogants jusqu'au dérisoire, ainsi qu'une coutume absurde le veut à l'égard des navires — *l'Invincible*, par exemple, pour un navire qui sera peut-être vaincu ; *le Foudroyant*, attribué à un bâtiment qui pourrait bien ne rien foudroyer du tout, etc. — A toute proposition, sir Plough avait souri malicieusement, semblant dire : « Allez, allez, amusez-vous, perdez votre temps. »

En général, le baptême d'un navire est un cas de

réjouissance mêlée de mélancolie, mais celui d'un bâtiment de plaisance est une fête.

Des victuailles appétissantes et les couverts d'un déjeuner placés dans des mannes garnies de serviettes bien blanches et déposées sur le gazon étaient prêts à être servis à bord dès le premier signal. On attendait.

Enfin un léger coup de sifflet retentit et le yacht parut au tournant de la rivière.

Nous n'entreprendrions pas la tâche difficile de décrire, suivant les termes techniques, cet élégant vaisseau à la coque effilée, aux agrès fins comme ceux d'une maquette et dont le bois blond et verni et les cuivres étincelant au soleil lui donnaient l'aspect d'un jouet royal.

Sir Plough et ses amis attendaient massés sur l'embarcadère. Aussitôt que le capitaine eut salué du pavillon et fait amarrer le bâtiment, tout le monde se rendit à bord précédé du pasteur. On se groupa sur le pont, à l'arrière. Sir Plough dit tout bas à l'oreille au pasteur le nom du yacht ; l'ecclésiastique monta sur la passerelle, accompagné d'un desservant porteur du blé et du sel.

Tout le monde se découvrit.

Le pasteur recita les prières d'usage, jota dans la cale le sel et le blé, et s'écria intelligiblement en anglais :

— De ce jour tu te nommes *Waterloo* !

L'assistance acclama ce nom. Le pasteur répan-

AU TONKIN.

D'après la *Liberté*, une dépêche de l'amiral Courbet annonce que des combats sérieux ont été livrés dans les environs de Bac-Ninh.

L'ennemi aurait perdu 500 hommes.

Des espions disent que les Chinois, en garnison à Bac-Ninh, réclament un supplément de solde ou menacent de ne pas se défendre.

Chrétiens massacrés. — On nous communique la dépêche suivante de M^r Puginier, évêque au Tonkin :

« **Hong-Kong.** — Massacrés... 1 prêtre, 22 catéchistes, 215 chrétiens, 408 chrétientés détruites. Demande secours. »

Le *Paris* nous apprend que son gouvernement a commis une grande faute en retirant le commandement de l'expédition du Tonkin des mains de l'amiral Courbet pour le remettre au général Millot.

En prenant cette mesure, le président du conseil a d'abord retardé la prise de Bac-Ninh sur laquelle l'amiral Courbet se disposait à marcher et a de plus vivement froissé le vainqueur de Son-Tay.

Un passage d'une lettre écrite par l'amiral Courbet et reproduit par la feuille opportuniste autorise notre dire.

L'amiral exprimerait le regret de n'avoir pas reçu en temps utile les renforts nécessaires pour prendre Bac-Ninh. Ces renforts, il les avait demandés dès le mois d'octobre, et s'ils avaient été expédiés immédiatement, l'amiral les aurait eus vers la fin de décembre, c'est-à-dire après la prise de Son-Tay. Et alors il aurait pu profiter de l'effet moral produit par ce fait d'armes, pour marcher immédiatement contre Bac-Ninh, sans laisser les débris de l'armée de Son-Tay rallier cette place et s'y reformer. En outre, les Chinois n'auraient pas eu le temps de concentrer à Bac-Ninh les nouvelles troupes parties des deux Kouang. Dans ces conditions, l'amiral Courbet craint enfin que les renforts, qui auraient suffi en décembre, soient aujourd'hui insuffisants.

Ces plaintes comportent une critique très-sérieuse contre la manière dont l'expédition a été conçue et conduite par le gouvernement. D'ailleurs *Paris*, qui n'a jamais cessé de chanter les louanges de M. Ferry, constate que « l'expédition aurait pu être conduite plus rapidement et plus habilement. »

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le *Cri du Peuple* reçoit de la frontière russe une dépêche lui annonçant un nouvel attentat contre Alexandre III :

« Voici un fait que je tiens d'un des serviteurs du palais d'Anitchkoff et qui s'est produit hier : Une voiture arrivait le matin, à

dit sur le pont quelques pincées de dragées, puis remit son chapeau et chacun satisfait fit de même.

En un clin d'œil les domestiques embarquèrent les mannes et dressèrent la table sur le pont; équipage et invités l'occupèrent aussitôt et le déjeuner commença gaiement.

Un domestique partit dans un phaéton distribuer des dragées aux enfants du village.

(A suivre.)

JEAN ALESSON.

Rare exemple de galanterie :

Un monsieur, las de la vie, se précipite du cinquième étage. Au balcon du premier, une dame très-jolie prend l'air.

En passant, le monsieur murmure rapidement :

— Charmante !

Et il continue.

**

Bizarrie de la langue française :

Premier notaire. — Cher confrère, passez-moi votre minute.

Deuxième notaire. — Dans une seconde, cher confrère.

six heures, devant le palais avec des provisions pour la cuisine impériale. — Le marchand et son cocher, étant connus, pouvaient entrer librement. — Du véhicule qui resta au milieu de la cour, ils se dirigèrent vers les appartements de l'administrateur du palais pour parler à l'employé chargé de recevoir les provisions.

Par un pur hasard, un domestique du palais passait dans la cour près de la voiture. Un mince filet de fumée qui en sortait attira son attention. Il s'approcha et vit une mèche allumée. Il l'arracha et l'éteignit. On fit une perquisition et on trouva dans la voiture un poud (environ 39 livres de dynamite, enfermée dans une boîte de fer blanc. Cela aurait été formidable si l'explosion avait eu lieu, et le palais d'Anitchkoff aurait enseveli sous ses ruines le Czar et sa famille. Le marchand et le cocher ont été arrêtés immédiatement. Tous les deux protestent ne pas savoir comment la dynamite a été introduite dans leur voiture. L'instruction se poursuit activement. »

Le correspondant du *Soleil* écrit, de son côté, de Saint-Petersbourg, à notre confrère :

« La terreur règne au palais d'Anitchkoff. L'opinion générale est que nous approchons d'une crise et qu'un grand coup est prochain. »

Le *Times* exprime les mêmes craintes de son correspondant de Saint-Petersbourg, ajoutant que toute personne qui s'arrête ou qui regarde dans les environs du palais impérial est aussitôt soupçonnée, filée ou arrêtée.

ITALIE. — Dans les cercles des officiers de marine de la Spezia, on parle avec un vif intérêt d'un projet hardi qui aurait été soumis à l'étude du génie naval.

Il s'agirait de construire un navire d'un nouveau type qui serait destiné à donner la chasse aux bateaux-torpilles.

Ce navire devrait avoir un tirant d'eau de 2,000 tonnes, atteindre une vitesse de 25 milles à l'heure, être armé de trente mitrailleuses et ne serait blindé qu'à la proue.

EGYPTE. — Une dépêche du Caire annonce que le commandant de Sankei, ville située sur la frontière de l'Abyssinie, réclame instamment des secours. La garnison de cette ville est à la dernière extrémité. Les vivres et munitions sont épuisés.

On considère que les troupes égyptiennes qui occupent Souakim n'opposent aucune résistance aux soldats du Maahdi.

TONKIN. — On télégraphie de Londres au *Times* : « Des dépêches de Hong-Kong annoncent que les Annamites et les Chinois de Bac-Ninh sont en complet désaccord, quelques Annamites veulent se soumettre et les Chinois demandent à être payés des sommes qui leur ont été promises. »

REVUE FINANCIÈRE.

L'annonce officielle de l'emprunt n'a pas produit sur la Bourse les résultats que l'on aurait pu espérer après l'accueil favorable qu'elle avait fait à l'annonce officielle de l'opération.

C'est que la spéculation a été comme découragée par le taux et les conditions auxquels le nouvel amortissable est émis. En effet, quelque avantageuses que soient ces conditions pour l'épargne, la spéculation qui avait, pour ainsi dire, eu à cœur de faire de la hausse en vue de l'emprunt, a abandonné la partie dès qu'elle a vu l'écart que l'on mettait entre le taux d'émission et le cours relativement élevés qu'elle avait atteints.

Nos lecteurs connaissent les conditions de la sousmission; nous n'insisterons donc pas sur ce point. Nos rentes ont donc faibli d'une façon assez sensible : le 3 0/0 clôture à 76.93; l'amortissable à 77.975; le 4 1/2 0/0 1883 à 106.40.

La Banque de France est à 5,150.

Le *Financier des Communes* estime que ce cours est à tous égards exagéré; en se basant sur le dividende de l'exercice 1883, la Banque de France ne rapporte que 4.55 0/0 environ. Ce taux de capitalisation est insuffisant dans les circonstances actuelles. Nous croyons, en effet, que la baisse ne doit pas tarder à se manifester sur ce titre.

Nous voyons dans le tableau comparatif que publie chaque semaine le *Financier des Communes* que la diminution des bénéfices de la Banque de France, pour la période du 1^{er} janvier au 7 février, se chiffre par 654,890 fr.

Quant au *Crédit Foncier*, sa situation est toute différente, ses opérations vont toujours s'élargissant, et, d'après le bilan arrêté au 31 décembre 1883, les bénéfices bruts sont en augmentation de 1,888,622 fr., tandis que les frais généraux ne se sont accrus que de 270,339 fr. Dans sa séance hebdomadaire du 6 février, le conseil d'administra-

tion du *Crédit Foncier* a autorisé pour 7,830,000 fr. de nouveaux prêts, dont 6,500,000 fr. en prêts fonciers et 1,330,000 fr. en prêts communaux.

Les Obligations Foncières 1879 sont très-recherchées en ce moment, en vue du tirage du 5 mars. Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France donne des options sur toutes les obligations françaises à lots. Moyennant un versement de 6 fr. par titre, le client reçoit un récépissé détaché d'un carnet à souche et indiquant le numéro du titre sur lequel option lui est donnée. Jusqu'au dixième jour après le tirage, le client a le droit d'abandonner l'option ou de retirer l'obligation en en soldant le montant au cours stipulé sur le récépissé. Le tirage des Obligations Foncières 1879 donne droit à 100 lots dont le total s'élève à 360,000 fr.

Le Suez s'est élevé à 2,117.50, pour réagir à 2,070, 2,050 et clôturer à 2,060.

Le *Financier des Communes* estime que les recettes aujourd'hui brillantes de la Compagnie, tomberont à un niveau de beaucoup inférieur, le jour où la paix aura été conclue au Tonkin et en Egypte. En effet, nous croyons que le commerce contribue pour une très-faible partie à l'augmentation des recettes; l'aliment principal consiste, en ce moment, dans les mouvements de troupes que nécessitent les expéditions françaises et anglaises; causes essentiellement passagères.

Et ceci nous ramène au *Graphique du Financier des Communes* sur les valeurs du Suez. Nous rappelons à nos lecteurs que ce document fort intéressant est envoyé contre la somme de 1 fr. à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Ajoutons que le *Financier des Communes* publie chaque mois un *Graphique* tiré en plusieurs couleurs sur la valeur d'actualité. Le prochain *Graphique* va paraître prochainement et aura pour objet : les Rentes Françaises depuis 1870. Le suivant sera celui de la Banque de France.

L'Unité d'Egypte est à 337.18, la situation actuelle est incertaine; la nouvelle de la captivité du général Gordon n'est pas, il est vrai, officielle, mais la nouvelle victoire du Mahdi pourrait ébranler les porteurs de fonds égyptiens. Il faut attendre les événements pour se prononcer.

La Rente Extérieure Espagnole est à 59 5/8; nous croyons que le mouvement ascensionnel, qu'arrêtaient seules quelques réalisations de bénéfices, n'est pas arrivé à son terme.

Quant à la situation générale du marché, elle n'est rien moins que bonne; les dispositions sont peu favorables et la baisse nous paraît le seul mouvement à attendre pour le moment.

Nos lecteurs ont vu que nos prévisions ont toujours été confirmées par les faits; nous les engageons donc à se conformer encore à nos avertissements.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les journaux de Nantes nous apprennent que, dimanche matin, les sapeurs-pompiers se sont rendus au Château, où leurs fusils anciens système ont été échangés contre des fusils Remington.

Les pompiers de Saumur, eux, n'ont ni fusils anciens, ni nouveaux.

Pourquoi cette différence entre les diverses compagnies de pompiers? Pourquoi toutes ne sont-elles pas traitées, en République, sur le pied de l'égalité la plus complète?

D'après un nouveau projet élaboré en ce moment à la grande chancellerie, les décorés de la Légion-d'Honneur auraient seuls le droit de porter le nœud, détaché, à la boutonnière.

Tous les décorés des autres ordres devront porter le ruban, cousu à plat, sur le vêtement.

Quant aux officiers et commandeurs, ils devront porter une rosette d'un centimètre et demi de diamètre; par contre, la rosette des ordres étrangers ne devra pas dépasser un demi-centimètre.

Chronique musicale.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

La Société Philharmonique de Doué-la-Fontaine donnait dimanche soir son 5^e concert. En raison de sa nouvelle organisation, indépendante de toute tutelle locale, elle avait tenu à prouver sa vitalité.

Les membres honoraires et les spectateurs n'ont eu qu'à se féliciter du changement de constitution de la Société Philharmonique, car le concert réunissait, au dire de chacun, tout ce que l'on peut désirer de mieux au point de vue artistique et amusant.

M. G. Liausu, directeur de la Société et chef d'orchestre, avait su choisir, tant à Angers qu'à Saumur et Nantes, des artistes et amateurs du plus grand mérite. Il suffit de citer les noms, bien connus dans le monde

musical, de M^{me} Rita Lelong, de M^m Mariel, Chevreau et Gillard.

Doué avait aussi fourni sa bonne part d'exécuteurs, car, en dehors des membres de la Société Philharmonique, chacun a pu apprécier le talent sérieux avec lequel le piano a été si gracieusement tenu pendant toute la soirée, comme aussi l'aimable concours de M. Marchand.

Que M. Liausu et ses fidèles coopérateurs reçoivent donc nos plus chaleureuses et sincères félicitations.

Les pauvres, eux aussi, sauront apprécier le résultat de l'œuvre de M. Liausu, car la quête faite à leur profit a été des plus fructueuses.

UN ABONNE.

LOUDUN.

Par décret, M. Marsault (Charles-Norcisse), avocat, licencié en droit, est nommé juge suppléant au Tribunal de première instance de Loudun.

POITIERS.

Quelques particularités sur les opérations du tirage au sort à Poitiers.

Vendredi à eu lieu le tirage au sort des conscrits du canton Nord de Poitiers, qui comptait 454 conscrits, Migné 22.

Le n^o 476 (le Laurier I) a été tiré par M. Déleglise, de Poitiers, qui, du reste, est au service.

Une grand'mère s'est présentée pour tirer le numéro de son petit-fils (M. Portejoie). Au moment de mettre la main dans la corbeille, la bonne femme, toute tremblante, hésite et prie M. le Maire de vouloir bien se charger de cette mission.

M. Thézard, en se levant, sort de la corbeille le n^o 469 l'assistance applaudit.

Quelques instants après, M. le Maire tire le n^o 4 pour M. Salomon, veuve du député de la 4^e circonscription de Poitiers. Ce jeune homme, dont la famille habite Saint-Pierre-de-Miquelon, est employé de commerce et a fait son volontariat d'un an.

LE CHATEAU DE MONTGOGER.

Nos lecteurs se souviennent du terrible incendie qui détruisit, le 5 mars 1883, le magnifique château historique de Montgoger. Cette superbe demeure seigneuriale appartient depuis plusieurs siècles à la famille de M. le vicomte de la Villeharmois, l'ami et le conseiller intime de M. le comte de Chambord, dont il était aussi le représentant autorisé dans le département d'Indre-et-Loire.

Montgoger était assuré à la Compagnie le *Phénix*, qui ne put parvenir à s'entendre à l'amiable avec M. de la Villeharmois; finalement une expertise judiciaire eut lieu. M. de la Villeharmois réclama 747,000 fr., tandis que la Compagnie le *Phénix* offrait seulement 344,000 fr. Saisi du litige, le tribunal de Tours a fixé à 747,000 fr. le montant du dommage.

Mais la Compagnie le *Phénix* déclara à son assuré, M. de la Villeharmois, qu'au lieu de lui payer une indemnité en argent, elle entendait reconstruire, à ses risques et périls, le château de Montgoger. Le *Phénix* s'appuyait sur une clause de sa police, clause qui se trouve d'ailleurs dans les polices de toutes les grandes Compagnies sans exception, et dont cependant la plupart des assurés semblent ignorer l'existence.

Le tribunal de Tours a donné acte à la Compagnie le *Phénix* de ce qu'elle offrait de reconstruire le château de Montgoger. Mais en même temps le tribunal a désigné trois experts chargés de dresser les plans de reconstruction, de telle façon que le nouveau château soit la reproduction scrupuleusement exacte de l'ancien.

NANTES.

Le tribunal correctionnel de Nantes vient d'appliquer la loi du 9 juillet 1850, relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques.

« Seront punis, dit l'article unique de cette loi, d'une amende de 5 à 15 fr., et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé des mauvais traitements envers les animaux domestiques. — La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive. »

Un individu, prévenu d'avoir maltraité un chien, a été condamné à 5 jours de prison; et comme il a outragé les agents qui dressaient procès-verbal contre lui, le tribunal lui a en outre infligé un mois de prison.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1883.

NAISSANCES.

- Le 2. — Henri-Louis-Marie Raimbault, rue de la Chouetterie.
- Le 3. — Renée Carroux, rue de l'Île-Neuve; — Alice-Marie Dubois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — André Duval, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 6. — Ferdinand Tessier, à l'Hospice.
- Le 7. — Hermance Le Beau, rue de Fenet.
- Le 8. — Maurice-Alphonse Nivollet, rue Saint-Nicolas.
- Le 10. — Ferdinand-Louis Larrivé, Ecole de cavalerie.
- Le 12. — Marguerite Gauthier, à l'Hospice.
- Le 18. — Edgard Gelineau, rue des Boires.
- Le 21. — Henri-André Vigneron, rue Cendrière.
- Le 22. — Jenny-Berthe Ragain, rue de la Croix-Verte.
- Le 26. — Anna-Joséphine Le Gall, rue Brault.
- Le 27. — Louis-Germain Zarozawski, rue de la Visitation.
- Le 28. — Marguerite Gareau, Grand-Rue.
- Le 31. — Jean-Léon Schuhkraft, Ecole de cavalerie.

MARIAGES.

- Le 7. — Jean-Marie Rupaud, retraité (veuf), a épousé Françoise Penneret, aubergiste (veuve), tous deux de Saumur; — Hippolyte-Louis Breton, aubergiste, a épousé Marthe Collet, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 8. — Eugène-Jean-Clément Léty, instituteur, de Couziers, a épousé Arsène-Marguerite Perdreau, sans profession, de Saumur; — François-René-Marie Guyard, cocher, a épousé Marie-Marguerite Balet, femme de chambre, tous deux de Saumur.
- Le 14. — Albert Pouzet, serrurier, a épousé Florentine-Joséphine Martin, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis-Luc Roussel, terrassier, a épousé Marie Boret, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
- Le 15. — Jules-Joseph Benard, employé des ponts-et-chaussées, a épousé Antoinette-Joséphine Ettighoffer, tapissière, tous deux de Saumur.
- Le 19. — Albert Sauton, journalier, a épousé Anna Chanut, chapelière, tous deux de Saumur.
- Le 28. — Pierre Fays, cavalier de manège, a épousé Louise-Marguerite-Éléonore Hermé, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Jean-Marie Gaillard, tailleur, 69 ans, rue Saint-Nicolas; — Marie Parent, sans profession, 84 ans, épouse Jean-Pierre Maublanc, place de l'Arche-Dorée.
- Le 2. — Michel-Benjamin Chatelais, rentier, 84 ans, rue d'Orléans; — Berthe-Juliette Alzon, sans profession, 34 ans, épouse Paul-Auguste Lutz, rue d'Orléans; — Marie Kernau, lingère, 22 ans, à l'Hospice.
- Le 4. — Arthur Lépine, perruquier, 41 ans, rue de Fenet; — Jacques Poirier, sans profession, 78 ans, à l'Hospice.
- Le 6. — Angélique Boltereau, sans profession, 82 ans, veuve Pierre Poisson, rue Dacier; — Victor Martinet, menuisier, 64 ans, rue de la Visitation.
- Le 9. — Marie Doc, 6 mois, rue de la Visitation.
- Le 12. — Jean Verneau, cultivateur, 72 ans, à l'Hospice.
- Le 13. — Jean-François Lavoye, colonel de cavalerie en retraite, 74 ans, rue Basse-Saint-Pierre.
- Le 17. — Marie Rousse, lingère, 80 ans, rue de Fenet.
- Le 19. — Germain-Prosper-Armand Jobert, encaisseur, 52 ans, route de Varrains.
- Le 20. — Adélaïde Boutin, corsetière, 56 ans, épouse François Mouillé, montée du Fort; — Esther-Jeanne Dupuis, 8 ans, rue de Nantilly; — Eugénie Mabillean, sans profession, 72 ans, épouse Gabriel Boret, rue Notre-Dame.
- Le 22. — Clémence Guillot, sœur Sainte-Anastasia, 56 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Anne-Louise Rebeilleau, sans profession, 51 ans, veuve Pierre-Joseph

Vallet, rue de Nantilly; — Renée Carroux, 20 jours, rue de l'Île-Neuve.

- Le 23. — Flavien-Lucien Arnould, retraité, 60 ans, rue de Fenet; — Louise-Coralie Servant, propriétaire, 74 ans, veuve Achille Palustre, rue du Temple.
- Le 24. — Marie Jouteau, cultivatrice, 74 ans, épouse Marie Guillot, à l'Hospice.
- Le 26. — Emmanuel-Victor Bourreau, 5 mois, quai de Limoges; — Auguste Goyon, marchand, 56 ans, rue de Fenet.
- Le 27. — Anne Marquis, lingère, 52 ans, épouse Auguste Gallé, à l'Hospice.
- Le 28. — Jean-Baptiste Rolland, marchand de chiffons, 84 ans, à l'Hospice; — Augustine Sauvestre, lingère, 69 ans, à l'Hospice; — Louis-François Vezin, 3 ans, à l'Hospice.
- Le 29. — Antoinette-Léontine Perdriau, sans profession, 59 ans, rue Notre-Dame.

Faits divers.

UN BALLON PERDU. — L'aéronaute Blondeaux a fait dimanche soir à Naples une ascension en ballon, accompagné de deux personnes.

L'aérostat s'est dirigé vers Pausilippe, et jusqu'à hier matin on n'a eu aucune nouvelle.

Deux bateaux à vapeur ont été envoyés à sa recherche.

Dans une récente représentation de *Mignon*, à New-York, Capoul n'a pu porter la Nilsson dans ses bras à la scène de l'incendie. M^{me} Nilsson était trop lourde pour le ténorino, et elle a dû se sauver elle-même au milieu des rires de l'auditoire.

UN MILLIARD.

Un milliard en or pèse 322,500 kilogrammes.

Son volume est de dix-sept mètres cubes environ.

Étiré à la filière, il fournirait un fil capable de faire le tour du globe.

Un milliard en argent pèse 3,000,000 de kilos.

Son volume est de 477 mètres cubes.

Passé à la filière, il fournirait un fil de quatre mille mètres de diamètre.

Pour transporter un milliard en or, il faudrait soixante-quatre wagons, formant un train de 400 mètres.

Si le milliard était en argent, il faudrait mille wagons de cinq tonnes et un train de six kilomètres!

Pour soulever un bloc représentant un milliard de francs, il faudrait six mille hommes.

Quant au milliard en argent, il pourrait être réparti entre trois cents mille hommes, chacun d'eux en portant dix kilos.

Un milliard en or serait représenté par 4,050 kilomètres de lous rangés sur une seule ligne l'un touchant l'autre.

Mis en une seule pile, ces lous s'élèveraient à une hauteur de trente-trois mille mètres, soit environ huit fois la hauteur du Mont-Blanc!

Enfin, on pourrait, avec un milliard, faire vingt-deux soldats grandeur naturelle en or massif, ou bien six cent trente-six soldats en argent.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). *Sommaire du numéro du 9 Février 1884.* — Du transport de l'Énergie (Gustave Cabanellas). — Les Bateaux électriques (à suivre). — Machines à gros fils et machines à fils fins (Hillairet et Cabanellas). — Dynamomètre explorateur de champ magnétique (système Napoli). — Une méthode pour calculer la Force absorbée par un réseau de conducteurs électriques (suite). — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Revue des journaux électriques. — Chronique. — Les Brevets d'invention relatifs à l'électricité. — Le numéro, 50 centimes. — France: Un an, 20 fr., six mois, 10 fr.; Union

postale: 25 fr.; six mois, 42 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie Populaire.* 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. d'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 540 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle.* 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BERTHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Les morts de la dernière semaine, par X. D. — Théâtres, par Damon. — Les affaires du Soudan, par H. V. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un épisode de *Monsieur de Camors*, par Octave Feuillet. — Les antiquités de Corinthe, d'Eleusis et d'Athènes, par Ch. Frank. — Courrier du Palais, par M^e Guérin. — *Le City of Columbus*, par R. B. — Le travail des éléphants en Birmanie, par H. V. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Ecbees.

GRAVURES: M. Eugène Rouber, décédé le 3 février. — Les affaires du Soudan: le major général Charles-Georges Gordon; la ville de Berbère vue du désert; la ville de Berbère vue de l'ouest, avec les bâtiments de la mission catholique. — Les morts de la dernière semaine: M. Gauthier de Rumilly, sénateur; M. Louis Leleor, peintre; M. Alexandre Dumont, statuaire; M. Frédéric Thomas, député; S. E. le cardinal Bilio. — Un épisode de *Monsieur de Camors*; M. de Camors et le chiffonnier; dessin de M. Rechjan. — Théâtre de la Gâté: *La Charbonnière*, drame de MM. H. Crémieux et P. Decourcelle; dessin de M. P. Destez. — Les antiquités de Corinthe, d'Eleusis et d'Athènes (huit dessins). — *Le naufrage du City of Columbus*. — Birmanie: Éléphants employés dans un chantier. — Rébus.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr. Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LE VER BLANC.

M. Chaix Bryan, consul de l'Équateur à Marseille, indique à *l'Espérance*, de Nantes; un remède contre le ver blanc, qui attaque les jeunes plants de vigne, la première année surtout.

Ce remède, dit le correspondant, est appliqué avec succès à la Trappe de Staouéli, en Algérie.

Il consiste tout simplement à enfouir dans les rangées, de loin en loin, quelques branches de laurier rose. L'effet est rapide et certain.

M. Delhomme, jardinier au grand séminaire d'Autun, vient d'inventer un nouveau procédé de bouturage qui donne lieu, dit-il, à une reprise très-rapide.

Voici ce procédé: On établit au pied d'un mur exposé au midi une couche de mousse des bois épaisse de 25 à 80 centimètres qu'on arrose pour y entretenir une humidité constante. On choisit des boutures munies d'un talon, ou *crossettes*. On enveloppe le pied d'une couche épaisse de mousse qu'on lie fortement avec une écorce d'osier. L'enveloppe ne doit pas être trop dure pour que les radicelles naissantes puissent la traverser. On place chaque crossette ainsi préparée dans la couche de mousse; on la presse de deux côtés entre deux pierres. Les radicelles paraissent au bout de quelques jours, alors on repique le sujet en pleine terre dans son enveloppe sans le délier, on arrose légèrement avec de l'eau tiède, et on enterre à 40 centimètres seulement. On repique une seconde fois, sans détacher l'enveloppe. La couche de mousse se dissout et

nourrit la plante; on la remplace par de la mousse fraîche.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 février 1884.

Versements de 114 déposants (22 nouveaux), 29,051 fr. »
Remboursements, 35,041 fr. 06 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Marché de Saumur du 9 Février

Blé semence (Ph.)	18 50	Huile de noix.	50	130 —
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	18 50	Graine trèfle	50	—
Froment (Ph.) 77	—	lin.	70	—
Halle, moyenn. 77	18 33	luzerne	50	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	75 —
Orge	65	Luzerne —	780	70 —
Avoine h. bar. 50	8 75	Paille —	780	45 —
Fèves.	75	Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune. . .	50	190 —
rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	qualité (52 k. 500)	42	—
Chenevis	50	2 ^e —	39	—
Farine, culas. 157	49	3 ^e —	36	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à	»
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er} id.	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id.	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er} id.	90 à	»
Id. 1883, 2 ^e id.	80	»
La Vienne, 1883.	60 à	65

ROUGES (2 hect. 20).

Souzey et environs, 1883	140 à	»
Id. 1883.	»	»
Champigny, 1883	1 ^{er} qualité 200 à	»
Id. 1883.	2 ^e id. 170 à	»
Id. 1883.	1 ^{er} id. » à	»
Id. 1883.	2 ^e id. » à	»
Varrains, 1883	120 à	»
Varrains, 1883.	»	»
Bourguell, 1883.	1 ^{er} qualité 150 à	»
Id. 1883.	2 ^e id. 100 à	»
Id. 1883.	1 ^{er} id. » à	»
Id. 1883.	2 ^e id. » à	»
Restigné 1883.	140 à	»
Id. 1883.	135 à	»
Chinon, 1883.	1 ^{er} id. 130 à	»
Id. 1883.	2 ^e id. » à	»
Id. 1883.	1 ^{er} id. » à	»
Id. 1883.	2 ^e id. » à	»

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS très-prochainement. La seule qui ait Deux Millions de francs de lots et un gros lot de 500,000 francs.

(Voir aux annonces.)

PARIS ET DÉPARTEMENTS: 30 CENT. LE NUMÉRO.

L'IMPRESARIO

Organe spécial et international des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques, AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES (2^e année)

BUREAUX: 10, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeur-propriétaire: MALDEN-ERCOLE.

Rédacteur en chef: Fernand STRAUSS.

L'IMPRESARIO publie le tableau des pièces jouées chaque semaine sur tous les théâtres de France et même dans les principales villes de l'Étranger, ainsi que les divers comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants.

ABONNEMENT: Paris et départements, 15 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. — On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

**PAR SUITE DE DÉCÈS
A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,
Le lundi 3 mars 1884,
à 1 heure.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

Un FONDS de Commerce

EN PLEINE PROSPÉRITÉ
Dépendant de la succession de M. Bignon, exploité à Saumur, rue d'Orléans, n° 74, pour la fabrication et la vente des

ARTICLES DE CAVES

Mise à prix : 24.000 fr.

L'adjudicataire sera tenu de prendre les marchandises existant en magasin, lors de l'entrée en jouissance, pour leur valeur fixée approximativement à 40.000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 59.
S'adresser au notaire. (85)

Etude de M^e GAULTIER, notaire à Loudun.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 15 mars 1884

L'HOTEL DES ILES

Situé à Loudun, place de la Bouffeterie.

S'adresser à M. Charles BESNARD-AMIRAUT, propriétaire, demeurant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare ;
Ou à M^e GAULTIER, notaire à Loudun. (96)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.
S'adresser, 6, rue du Temple.

Etudes de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Châteaugontier (Mayenne).

**A VENDRE
OU ÉCHANGER**

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

**LES PROPRIÉTÉS
D'Erbrée et de Beaubigné**

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Châteaugontier, route de Laval.

1^o CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et forêts, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnère; ensemble 400 hectares.
Revenu minimum garanti, 10.000 f.

2^o Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.
Revenu minimum garanti, 14.000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les coteaux de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;
Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A VENDRE

JUMENT DE PUR SANG, baie-brune, 4 ans, 1 mètre 60.

S'adresser à M. RAINBAULT, rue de la Fidélité, 40. (70)

AVIS

A VENDRE quelques barriques de bon vin blanc (1882).

A VENDRE un magnifique chien de garde.

S'adresser à la Foie, ou chez M. LARGHERVÈRE, 2, rue de l'Ermitage.

Achetez vos Marchandises

L'ÉPICERIE PARISIENNE

Rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38, Saumur,

« Elles ne vous coûteront rien »

M. TARODE informe sa nombreuse clientèle qu'il rembourse intégralement le montant de tout achat au comptant au moyen de valeurs utilisables chez tous les commerçants dont les noms sont inscrits au dos des tickets.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant; préparé par M. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND épiciers, rue d'Orléans. (450)

**AU GAGNE-PETIT
NOUVEAUTÉS**

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**MANUFACTURE
D'USTENSILES DE MÉNAGE**

G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

Une ancienne compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, à Saumur. (107)

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

**UNE
VOITURE-PANIER**

Presque neuve.

S'adresser à M^{me} ROUSSEAU, 7, rue des Bas-s-Perrières. (7)

**LOTÉRIE
DES
ARTS DÉCORATIFS**

DERNIER TIRAGE

LE
31 Juillet prochain
DIX GROS LOTS

Un Lot de :
500.000^f

Un Lot de 200.000 Fr.
4 lots de 100.000 fr.
4 lots de 50.000 —
8 lots de 25.000 —
20 lots de 10.000 —
100 lots de 1.000 —
400 lots de 500 —

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champs-Élysées, Paris

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an 9 fr.
6 Accords par an 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

MACHINES A COUDRE
De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 20	76 50	Est	731 25	731 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512	511 50
3 % amortissable	78 22	78 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	510 75	Est	355 50	356
4 1/2 %	107 25	107	Midi	1121 50	1127 50	— 1865, 4 %	513 75	512 50	Midi	354 50	355
4 1/2 % (nouveau)	106 60	106 15	Nord	1735	1727 50	— 1869, 3 %	398	400	Nord	361 75	362 25
Obligations du Trésor	507 50	504 50	Orléans	1280	1282 50	— 1871, 3 %	390	391 75	Orléans	355 75	355 75
Banque de France	5190	5165	Ouest	805	800	— 1875, 4 %	511	512 75	Ouest	356	356 50
Société Générale	484 25	485	Compagnie parisienne du Gaz.	1412 50	1405	— 1876, 4 %	510	510	Paris-Lyon-Méditerranée	363	363
Comptoir d'escompte	935	945	Canal de Suez	2052 50	2030	Bons de liquid. Ville de Paris.	523	523	Paris-Bourbonnais	358	359 75
Crédit Lyonnais	560	560	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879.	443	444	Canal de Suez	567	566
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1240				Obligat. foncières 1879 3 %	444	440 50			
Crédit de France	5	2				Obligat. foncières 1883 3 %	338 75	339 75			
Crédit mobilier	335	330									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Direct. matin.	Direct. soir.						
3	55	—	—	Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	—	—	—	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 11				
8	—	—	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 23	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	11 19				
10	—	—	—	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.		
3	21	—	—	Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
8	—	—	—	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
9	—	—	—	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	—	—	—	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
4	—	—	—	Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12		
7	—	—	—							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,